

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : délib.2010.65 Délibération pour suites à donner à la demande de Mme SIGAUD pour passation de consignes avec les ATSEM.doc

L'an deux mille dix et le deux Novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 27 octobre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR,

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick MOURARET

Absents excusés : Sylviane MONNOT, Michel RÔDEL, Guy BATTAGLINI, Franck DENOLLY

Pouvoir de Sylviane MONNOT à Michel CROS

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Stéphane JODAR

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS.

Monsieur le Maire explique la demande de Madame SIGAUD, professeur des écoles auprès de la classe de grande section maternelle et CP, qui souhaite pouvoir disposer d'un quart d'heure le matin pour faire connaître à Mme l'ATSEM en charge de la grande section, les consignes à mettre en application.

Ce quart d'heure sera compté en tant qu' « horaire complémentaire » ; le coût annuel pour la commune et de 1 500 €uros charges comprises, cet aménagement des horaires ne concernant que cette année scolaire 2010 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide d'apporter les modificatifs nécessaires aux horaires de Mmes les ATSEM, de façon à faciliter le passage de consignes entre Mme SIGAUD, professeur des écoles, et elles chaque matin, et prend à charge du budget communal le surcoût de 1500 €uros annuel annoncé pour l'année 2010-2011.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD